

Salle des Sports, rue du Rietz – LA COUTURE 62136

Règlement général

Le salon du livre et de la BD est organisé par la municipalité de LA COUTURE avec le soutien de l'association L3C.

Son objectif est de promouvoir la Lecture, l'écriture et la Bande Dessinée. Les exposants doivent avoir un rapport direct avec les métiers du livre et de la BD.

✓ **Dates et heures d'ouverture :**

Le salon est ouvert gratuitement au public de : 11h à 19h.

L'inauguration aura lieu le samedi 1 février 2025 à 11 h.

✓ **A qui s'adresser ?**

- La municipalité assure la gestion de l'accueil et de l'inscription des participants. Ceux-ci sont sollicités ou peuvent envoyer une candidature spontanée.
- Les services municipaux gèrent l'envoi de documents pratiques tels que les plans d'accès, les modes d'hébergement proches de la commune et la réservation des repas proposés aux exposants le midi

✓ **Conditions de participation et inscription**

Pour participer, les exposants sont invités à se procurer un dossier d'inscription auprès de la municipalité qui devra être retourné par courriel de préférence dûment rempli et signé.

(Envoyer le dossier par courrier, merci)

L'inscription sera définitive après validation par la municipalité et la réception de la participation aux frais éventuellement. Aucun remboursement ne pourra être effectué en cas de désistement quel qu'en soit le motif.

Les catégories :

✓ Les bouquinistes :

Seuls les professionnels sont acceptés (avec n° de SIRET)

Leur nombre est limité, la taille de leur stand ne dépasse pas 4m. Les installations sauvages et rajouts de tables exposent leur auteur à voir leur candidature refusée l'année suivante.

Il est demandé une participation aux frais de 10€ par mètre linéaire

✓ **Les éditeurs et les libraires :**

Peuvent solliciter un stand de 4m maximum ; un espace supplémentaire peut leur être accordé pour recevoir un auteur, illustrateur ou dessinateur sur leur stand (1m par auteur dont le nom doit figurer sur la fiche d'inscription, 3 auteurs maximum)

Les dates et horaires de présence des auteurs doivent être renseignés.

Participations au frais 10€ le mètres linéaire.

- ✓ **Les associations (loi 1901) :** se voient offrir gracieusement un stand d'une longueur maximum de 3m. La justification de leur inscription au journal officiel ainsi que les statuts de l'asso doivent être joint à la demande (lors de la première participation uniquement).
- ✓ **Les auteurs :** à compte d'éditeurs et auto édités.

Il leur est proposé un espace de 1m gracieusement. Ils peuvent solliciter 1 m supplémentaire (10€)

Les auteurs sont, dans la mesure du possible, regroupés par « genre » :

Jeunesse, fantastique, science-fiction, illustration, romans, histoire, poésies...liste non exhaustive.

Cette indication permet de diriger le lecteur vers les ouvrages recherchés s'il ne peut visiter tous les exposants.

Les autres activités (lucratives) autour du livre ; tee-shirts, figurines, autres, peuvent solliciter un stand de 3m maximum (participation aux frais 10€)

Les autres qui souhaitent être placés côte à côte doivent le stipuler expressément sur le bulletin d'inscription.

✓ **Les dessinateurs :**

Catégorie 1 :

Il s'agit de dessinateurs invités par l'organisation, ils sont en nombre limité.

Leurs ouvrages sont forcément réclamés par le public. Merci de vous procurer le dernier album pour solliciter une dédicace (gratuite) marque de votre gratitude pour le travail fourni.

Catégorie 2 :

Les dessinateurs qui sollicitent spontanément un espace pour présenter leurs albums ne sont pas pris en charge financièrement. Ils peuvent se rapprocher de leurs éditeurs pour un défraiement éventuel.

Un espace de 1m leur est offert.

Les participants qui vendent directement leurs ouvrages ne peuvent prétendre à aucune participation financière de la commune.

Plan de la manifestation

L'attribution de l'emplacement est communiquée sur le plan affiché à l'entrée du salon. Les emplacements sont répartis en fonction de la catégorie de l'exposant et de ses souhaits qui seront satisfaits dans la mesure du possible. En cas de nécessité, le plan pourra être modifié, pour des raisons de sécurité ou d'accessibilité par exemple.

L'exposant doit respecter l'espace qui lui est réservé. Toute modification éventuelle devra être motivée et validée par l'organisateur.

Le nappage est la responsabilité de l'exposant, des grilles pour accrocher des affiches sont mise à disposition (les attaches, ciseaux, punaises, agrafeuse, scotch... ne sont pas fournis). La communication visuelle (panneaux, enseigne) doit être installé à l'intérieur du stand sans empiéter sur les allées de circulation. La décoration choisie par l'exposant doit répondre aux normes légales imposées (notamment M1 pour les matériaux inflammables).

- ✓ **Document à fournir** (sous forme numérique uniquement)

Pour l'ensemble des auteurs de livre ou de BD, l'inscription sera validée à réception du dossier dûment rempli est signé.

- Photo numérique de l'auteur (format portrait, bonne définition, libre de droit)
- Biographie de l'auteur (maximum 150 mots)
- Première de couverture de l'ouvrage présenté accompagnée d'une description de 150 mots maxi

Il faut savoir que les dossiers trop fournis en documentation ne sont pas lus en entier par manque de temps, une communication succincte pourra être insérée sur le site du salondulivreetdelabd.fr

Les demandes d'inscription sont à retourner :

Par courriel à mairie@lacouture62.fr

Ou par voie postal à Mairie 2 place de l'église 62136 LA COUTURE

Les chèques devront être libellés à l'ordre du « Trésor Public »

Les réservations de repas sont à envoyer à Mairie 2 place de l'église 62136 LA COUTURE

Informations

Après vérification de votre demande, vous recevrez l'acceptation de votre participation par courriel **ou un refus motivé**.

Votre inscription sera alors transmise aux services municipaux qui vous feront parvenir tous renseignements utiles à votre séjour à La Couture : plan d'accès, possibilité d'hébergement, proposition de réservations des repas chauds du midi etc...

Nos principaux partenaires :

Le Conseil Départemental du Pas de Calais, la Communauté d'agglo CABBALR, France Bleu, Opale BD, La Voix du Nord, l'Avenir de l'Artois.

Pages 1-2-3 à renvoyer au plus tard le 1.10.2024 dernier délai.

De préférence par courriel : mairie@lacouture62.fr

Où

Par envoi postal : Mairie 2 place de l'église 62136 LA COUTURE

En cas d'envoi par courrier postal, les photos, et présentation de l'auteur ne pourront être insérés sur le site

www.salondulivreetdelabd.fr